

Charte égalité du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique- PSL

Les principes généraux

- Chacune et chacun, au sein de l'établissement, et lors des procédures de recrutement de toutes natures, pour y travailler ou y étudier, doit être traité dans un souci constant d'équité, quelle que soit son origine sociale, géographique, son apparence physique, son état de santé, son handicap, sa religion, son appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race, son identité sexuelle, ses orientations sexuelles, son identité de genre, ainsi que son expression de genre.
- Les éléments de naissance, comme le choix ou le refus d'une identité liée au sexe de naissance, doivent être respectés, et ne sauraient représenter sur aucun plan, l'ensemble de l'identité d'une personne.
- L'identité sexuelle d'une personne, comme son orientation sexuelle, comme sa couleur de peau, ne sauraient par ailleurs déterminer l'ensemble de son identité artistique et restreindre les propositions pédagogiques qui lui sont faites.
- Le répertoire classique français et étranger, comme le répertoire contemporain, doivent être librement réinterrogés à l'aune des trois principes précédents, et ne sauraient représenter une norme éternellement reproductible des relations Femmes/Hommes, de la place de la femme dans la société comme dans la représentation théâtrale. De même, l'origine sociale des personnes, comme leurs particularités physiques ou leur couleur de peau, ne sauraient déterminer leur capacité à remplir telle ou telle tâche, pas plus qu'à interpréter tel ou tel rôle. La notion d'emploi est définitivement abolie.
- Toute personne discriminée, victime de violence sexuelle, de harcèlement, ou mise en difficulté, même de manière apparemment anodine sur ces mêmes sujets par qui que ce soit au sein de l'école doit trouver écoute, assistance, et information auprès d'une ou plusieurs personnes référentes identifiées. Ce ou ces référents ou référentes doivent se situer dans une zone d'impartialité, de discrétion, et de respect des souhaits de la personne entendue. Il doit être porté une attention réelle et sérieuse aux violences qui relèvent de l'humour déplacé, du sous-entendu, ou de la pression sexuelle implicite.

Le personnel, les enseignantes ou enseignants permanents ou ponctuels, et les étudiantes ou étudiants, ont droit à une information complète et mise à jour sur les structures d'aide, les numéros d'appel, les dispositifs de tout ordre pouvant les accompagner dans leurs difficultés ou leur réflexion sur ces sujets. A ce titre, une cellule d'écoute, de traitement et d'alerte **ALLODISCRIM/ALLOSEXISM** (n°vert 0800 10 27 46) est ouvert à l'ensemble des personnels et étudiantes ou étudiants de l'école. Ce dispositif est complété par la cellule d'écoute et de veille (CEV) de l'Université PSL accessible à l'adresse suivante : **cev@psl.eu**

Toute personne étant amenée à étudier, travailler, enseigner dans l'établissement signera la présente charte.

Ce document fera l'objet de mises à jour autant que de besoin.

Les actions

(Se référer également au plan d'action égalité et diversité validé lors du conseil d'administration en date du 30 juin 2021)

Représentation

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL persévèrera dans sa politique de parité au sein de toutes ses instances, consultatives ou décisionnaires et de ses jurys de recrutement.

Le personnel

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL persévèrera dans son attention au caractère non discriminant des procédures de recrutement et de la politique salariale de l'établissement, et à l'égalité de l'accès aux offres de formation continue ainsi qu'aux possibilités d'évolution de carrière.

Une attention particulière sera portée à la féminisation du service technique, hors costumes et assistantes.

Le Conservatoire continuera de porter une attention bienveillante aux situations familiales et à leur articulation avec la vie professionnelle. Il sera à l'écoute, lorsque la nature des postes le permet, des demandes du personnel à exercer le télétravail.

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL désignera chaque année des personnes référentes prévention des discriminations, au sein du personnel de l'école, après concertation des agents concernés.

Le ou la responsable des ressources humaines veillera à la bonne information des personnels comme indiqué dans les principes. Plus largement, la coordination de l'ensemble des questions d'égalité et de discrimination relèveront de sa responsabilité.

Les enseignantes ou enseignants et intervenantes ou intervenants pédagogiques

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL s'assurera d'une égale représentation des femmes et des hommes dans le corps professoral. S'agissant des artistes invitées ou invités et des auteurs ou autrices, il s'assurera de ne pas reproduire au sein de l'établissement la prédominance actuelle des hommes dans ces activités au sein du Théâtre Français.

Il diffusera et encouragera les enseignantes ou enseignants à suivre les formations en vue de lutter contre les stéréotypes sexistes, les discriminations et les violences de toute nature.

La direction des études, directement en lien avec les enseignantes ou enseignants, instaurera un dialogue régulier, notamment au sein du Conseil des études, sur l'avancée des mentalités au sein de l'école sur ces questions, notamment celle des évolutions de la pédagogie qu'entraîne la disparition des notions d'emplois. Ce service veillera à ce que l'école reste dans un dialogue actif autour des questions de société, parmi lesquelles l'égalité Femmes/Hommes tiendra une place de premier rang.

Le Concours d'entrée en 1^{er} cycle

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL poursuivra son recrutement strictement paritaire.

Il propose aux candidates et candidats un document d'inscription dans lequel en lieu et place de « Homme » et « Femme » seront proposées trois possibilités : « Femme » « Homme » et « Non Binaire ». Les personnes cochant cette dernière case, refusant ainsi de définir leur identité à partir de leur sexe assigné à la naissance, choisiront sur le même document de passer le concours dans le jury qu'ils choisiront.

Les rubriques « père et mère » sont remplacés par le terme générique « parent ».

Les Etudiantes et Etudiants

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique-PSL identifiera chaque année, sur la base du volontariat, une ou plusieurs personnes référentes prévention des discriminations parmi l'ensemble des élèves. Ces personnes rendront compte de leurs observations à la ou au responsable des ressources humaines.

Les étudiantes et étudiants pourront demander à rencontrer la référente ou le référent pour une simple interrogation, un doute, une question, un renseignement. Si des situations condamnables apparaissent, la ou le responsable des ressources humaines devra (avec l'accord de l'élève) faire part des faits à la direction des études qui en fera elle-même part à la directrice ou au directeur de l'établissement. La personne, quelle qu'elle soit,

qui se sera rendue coupable de violence physique ou verbale avérée s'exposera à une procédure disciplinaire. Un soin particulier doit être porté par la direction des études à l'accompagnement de la plaignante ou du plaignant si des sanctions sont envisagées à l'égard de la ou des personnes qu'il a désignée(s) comme problématiques. Dans le cas de faits moins graves mais qui ne sauraient être considérés comme anodins, un dialogue s'engagera sous la responsabilité des mêmes personnes.

Une information précise et régulièrement mise à jour sera mise en place par la direction des études en direction des étudiantes et étudiants sur les structures d'aide et de conseil pour les personnes harcelées ou discriminées. Cette information sera diffusée sous forme d'affichage (avec l'aide active du service de la communication et de celui de l'accueil), de mails (par la direction des études), et au sein des premiers dialogues avec les élèves lors de leur arrivée dans l'école. Elle sera intégrée au « Livret de l'élève ».

Le Conservatoire continuera d'encourager les vocations féminines pour les futurs postes à responsabilité que sont la mise en scène et l'écriture, voire la direction de lieux et la création de festivals. Les trajets des élèves du cursus « Jouer et mettre en scène », et les doctorantes et doctorants du programme SACRe seront accompagnés dans le souci d'analyser et de dépasser les éventuels problèmes de légitimité rencontrés par ces personnes, pour des raisons de genre, d'origine sociale et géographique, ou de couleur de peau. La ou le responsable du cursus « Jouer et mettre en scène » comme la directrice ou le directeur de la recherche au Conservatoire seront responsables du suivi de ces questions pour ces cursus.

Le planning sera repensé de manière à laisser le temps aux étudiantes et étudiants d'échanger régulièrement, accompagnés ou non, sur ces questions de société. Une salle sera réservée les jours dits, à cet effet.

L'école

Le rapport d'activité annuel - présenté en CA - inclura une annexe réunissant l'ensemble des statistiques sur les élèves, les enseignantes ou enseignants, les personnels administratifs et techniques.

L'école, dans son fonctionnement comme dans ses propositions pédagogiques et artistiques, visera une exemplarité au rayonnement européen et international sur ces questions. Les projets menés en particulier avec le réseau européen E:UTSA et portés par le Conservatoire, incluront une réflexion systématique sur l'égalité, les violences faites aux femmes, la discrimination au sein des entreprises artistiques, et les moyens actifs d'agir. Ces projets, comme ceux initiés à l'intérieur de l'école, seront conduits par la volonté d'accompagner une nouvelle représentation du Monde, librement inspirée par la rencontre d'une génération avec des artistes choisis pour le talent pédagogique et artistique, mais aussi leur capacité à entendre et rendre compte d'une révolution des représentations dont le Théâtre Français a besoin.